



ETF et gestion de patrimoine : une nouvelle opportunité d'investissement

Les ETF (Exchange Traded Funds ou trackers) représentent aujourd'hui près de 3 000 milliards de dollars d'encours sous gestion dans le monde, dont 2 000 aux Etats-Unis et 450 en Europe, où la gestion passive connaît une croissance très rapide : elle a doublé en 10 ans.

Après avoir attiré les investisseurs institutionnels en France, les ETF se développent dans la gestion privée. Pour le Groupe Crystal, il s'agit d'une nouvelle opportunité d'investissement patrimonial permettant de limiter les coûts, tout en alliant transparence et diversification.

Un marché en pleine croissance en Europe

Le marché des ETF représente près de 3 000 milliards de dollars d'encours sous gestion dans le monde, avec des taux de croissance autour de 25% sur les 10 dernières années. Par ailleurs, la part de la gestion passive est passée, sur la même période, de 8 à 15% des encours totaux sous gestion.

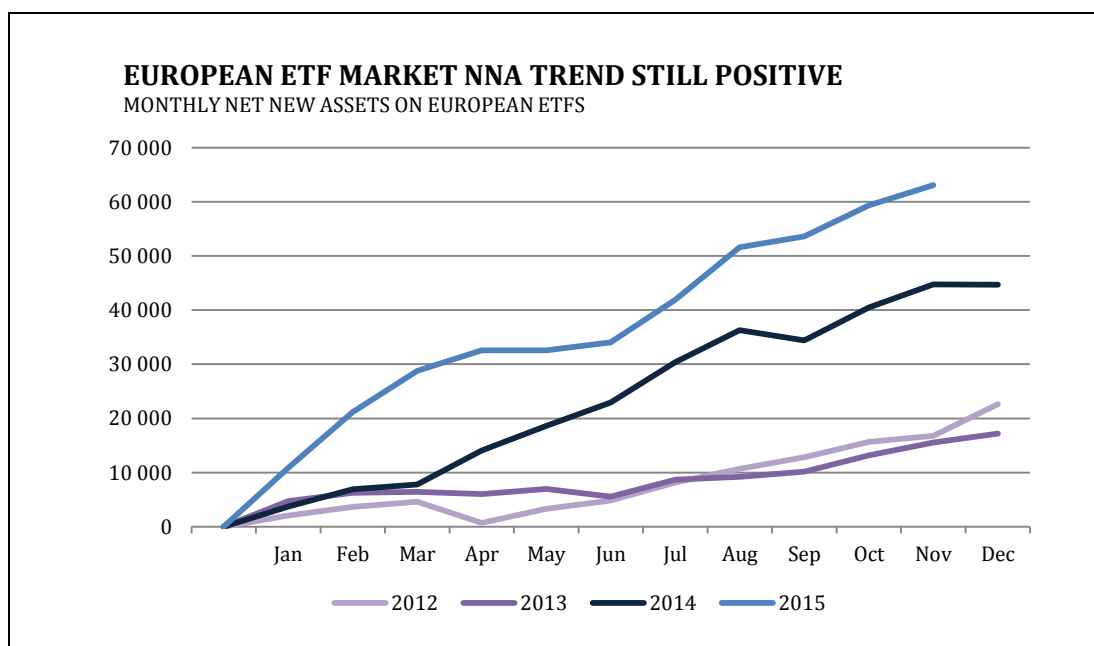
Les premiers ETF sont arrivés sur le marché français en 2001. L'engouement est certain en Europe : la collecte nette sur les ETF sur les 11 premiers mois de l'année 2015 s'élève à 63 milliards d'euros (YTD) contre 45 milliards sur toute l'année 2014 et 17 milliards en 2013. (voir graphique ci-dessous).

Qu'est-ce qu'un ETF ?

➤ Un ETF est un fonds coté en bourse permettant de reproduire en temps réel l'évolution d'un indice boursier ou un panier de titres d'un même secteur d'activité, appelé sous-jacent ou valeur support.

➤ L'investissement sur des ETF est qualifié de gestion passive car ils visent à répliquer la performance d'un indice ou d'un panier d'actions d'un même secteur d'activité.

« L'engouement des investisseurs pour les ETF repose avant tout sur leurs qualités intrinsèques : simplicité, faibles frais de gestion, diversification, transparence, profondeur de l'offre, et liquidité », explique Clarisse Djabbari, directeur adjoint Lyxor ETF & gestion indicielle, le leader français des ETF, sélectionné par le Groupe Crystal. « La gestion passive a été jusqu'à présent très utilisée par une clientèle institutionnelle mais nous pensons que ses qualités vont intéresser aussi et de plus en plus des clients privés par le biais de leur conseil, les gestionnaires de patrimoine » ajoute Jean-Maximilien Vancayzezele, directeur général délégué du Groupe Crystal.



Sources: Monthly data in EURM from 01/12/2014 until 30/11/2015, Bloomberg, Lyxor

Investir en ETF dans son patrimoine : une solution adaptée à la volatilité des marchés

Très simples à utiliser, les ETF sont cotés en continu, s'achètent et se vendent aussi facilement que des actions. Leur atout principal réside dans leur fonctionnement : répliquer l'indice et donc sa performance. Jean-Maximilien Vancayezeele explique : « *cette année a été plutôt volatile avec des hausses fortes et des baisses violentes et cela a bien sûr eu des conséquences négatives sur les performances des fonds. Par contre les indices européens ont enregistré des résultats honorables. Utiliser des ETF permet donc d'obtenir simplement cette performance attendue par nos clients* ».

Utiliser des ETF permet d'ouvrir le marché et donc d'investir sur plusieurs secteurs, avec une valorisation quotidienne qui peut évoluer chaque heure, chaque jour en fonction du marché. Dans la gestion patrimoniale, il est ainsi possible d'obtenir une exposition à un marché (actions, obligations, secteur d'activité ou zone géographique) : les investisseurs élargissent ainsi leur univers de placement en fonction de leur profil (prudent, équilibré dynamique) et trouvent des réponses adaptées à leurs besoins de diversification. « *Un épargnant peut investir directement en ETF ou alors via un mandat dans une assurance-vie par exemple. Notre rôle en tant que gestionnaire de patrimoine est de proposer une allocation d'actifs qui apportera la meilleure performance pour notre client* » rappelle Jean-Maximilien Vancayezeele.

Une réponse adaptée au choc réglementaire

L'enjeu principal de l'investissement en ETF est la baisse des coûts pour le client, d'une part liée directement aux frais de gestion des ETF mais d'autre part à la réglementation, notamment MIFID 2, qui entre prochainement en application.

En effet, alors qu'un fonds classique de type « retail » supporte des frais de gestion entre 1,5% et 2%, les ETF, eux, sont facturés entre 0,1 et 0,5%. A ces frais de gestion s'ajoutent également des frais de transaction et le cas échéant des frais de mandat, pouvant faire augmenter la totalité de ces frais jusqu'à 5% pour un fonds classique de type « retail ». Utiliser des ETF dans son portefeuille peut donc faire baisser les frais de moitié.

Les ETF sont par ailleurs la future réponse aux régulations, qui soumettront les gestionnaires à plus de transparence avec leurs clients sur les détails des frais impartis à leurs contrats. Il s'agira également d'interdire toute rétrocession de commissions de gestion. « *L'importance du marché américain en ETF s'explique par ces réglementations qui ont déjà été mises en place : le marché des ETF s'y est considérablement développé auprès de la gestion privée. Au Royaume-Uni, où les rétrocessions de commissions ont été purement interdites, nous avons pu observer la concentration du marché et l'évolution du modèle de distribution avec un nouveau rôle pour les gestionnaires de patrimoine* » commente Jean-Maximilien Vancayezeele.

Avant d'ajouter : « *au sein du Groupe Crystal, nous pensons que les ETF vont se développer en France comme aux Etats-Unis lorsque les gestionnaires de patrimoine vont intégrer cette problématique et vont faire bénéficier aux clients de cette baisse des coûts. Dès lors qu'on va pouvoir mettre des ETF dans son assurance-vie le marché va s'ouvrir !* »

ASTERIA, 1^{er} contrat d'assurance vie du marché à proposer une gestion pilotée dont les allocations sont investies en ETF

Lancé en 2006 et assuré par Oradéa Vie, le contrat d'assurance vie ASTERIA de Crystal Partenaires, filiale du Groupe Crystal dédiée aux CGP, s'est doté en 2015 d'une évolution adaptée à la clientèle patrimoniale : la gestion pilotée investie entièrement sur les ETF.

Cette gestion, via 3 profils (prudent, équilibré et dynamique), permet à l'investisseur de profiter d'une solution innovante sur le marché. En déléguant sa faculté d'arbitrage à une société de gestion, le client bénéficie du savoir-faire de La Française AM Gestion Privée, et de celui du Groupe Crystal.

À propos du Groupe Crystal (www.groupe-crystal.com) :

Depuis sa création en 1992, le Groupe Crystal s'est spécialisé dans le conseil et la distribution de solutions patrimoniales globales.

Structuré autour de 4 entités de distribution complémentaires, le Groupe dispose aujourd'hui d'une offre complète

de produits et services à forte valeur ajoutée.

- Crystal Finance, conseil patrimonial international pour une clientèle de francophones expatriés et d'investisseurs internationaux.
- Crystal Partenaires, plateforme patrimoniale dédiée aux courtiers et CGPI.
- Crystal Mobility (anciennement Assinter Assurances Internationales) spécialiste prévoyance et santé de la mobilité internationale.
- Cgefi, cabinet de courtage à Luxembourg et sa nouvelle marque de wealth management Bering & Vauban.

Le Groupe Crystal, avec 15 000 clients dont un tiers à l'étranger, 400 partenaires professionnels du patrimoine et près de 800 millions d'euros d'actifs contrôlés, est devenu un acteur majeur de la distribution de solutions patrimoniales.

Contacts presse

Groupe Crystal :

Sébastien Hochard

01 42 44 19 62

shochard@groupe-crystal.com

Agence Wellcom :

Sandra Ciavarella & Gaëlle Ryouq

01 46 34 60 60

sc@wellcom.fr - gr@wellcom.fr